

PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE DE DELIVRANCE DES LICENCES

Réunion du : Mardi 21 Octobre 2025

A : Ligue de Bretagne de Football

Présents : MM. AUBRY J, DOLEDEC H, LE DROFF JY, LOUE S, BOCHET JL et ROCHER F

Excusé : M. LEBASTARD P

*Les présentes décisions de la Commission Régionale de Délivrance des Licences sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai **de sept jours** à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de*

CAS DIVERS

Dossier : BLUKER Julia – U14 F

Club demandeur : VGA BOHARS (502347)

La Commission, pris connaissance du dossier, demande la mise en inactivité des catégories U14 F et U15 F du club quitté.

Dossier : LE QUINQUIS Zélie – U14 F

Club demandeur : VGA BOHARS (502347)

La Commission, pris connaissance du dossier, accorde l'exemption du cachet de mutation uniquement dans la catégorie d'âge en application de l'article 117.b des règlements généraux de la FFF.

Dossier : OUEDRAOGO Wendtoun – Libre / Senior

Club demandeur : LA ST EFFLAM KERVIGNAC (517518)



La Commission, pris connaissance du dossier, dit qu'elle ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : DUFOURNAUD Evan – Libre / Senior
Club demandeur : AV.S. MOUSTOIR AC (525503)

La Commission, pris connaissance du dossier, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

Dossier : GERARD LE BELLEC Baptiste, JEZEQUEL Paul, KERHOUSSE Milo et PLESSIS Jocelyn – U15
Club demandeur : ST PAIMPOLAI (502300)

La Commission, pris connaissance du dossier, accorde les licences avec exemption du cachet de mutation pour participer uniquement dans leur catégorie d'âge en application de l'article 117.b des règlements généraux de la FFF.

Dossier : GUILLEMOTO Tom – Libre / Senior
Club demandeur : ENT.S. SUD OUTRE RADE PORT LOUIS (550706)

La Commission, pris connaissance du dossier, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

Dossier : BREFORT Baptiste – Libre / Senior
Club demandeur : PLELAN LE GRAND FC (519203)

La Commission, pris connaissance du dossier, accorde la licence avec exemption du cachet de mutation.

Dossier : FELIX Andrea – Libre / Senior F
Club demandeur : FC LORIENT BRETAGNE SUD (501913)

La Commission, pris connaissance du dossier, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

Dossier : MANE Papa, LAFLAQUIERE SALAUN Léo, COURTOIS Kyle et BURTIN Alexis – U14
Club demandeur : GAS NOTRE DAME DU REUN GUIPAVAS (502033)



La Commission, pris connaissance du dossier, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

Le Président,

J. AUBRY

Le Secrétaire,

H. DOLEDEC

